



PRÉFET
DE LA DRÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires
Service Agriculture

ddt-sa-pad@drome.gouv.fr

Valence, le 29 avril 2022

Pac 2022 : Aides couplées 2022

Documents à fournir pour les demandes d'aides couplées 2022

Un contrat est obligatoire pour l'ensemble des aides couplées (sauf soja, protéagineux, houblon, pour les légumineuses fourragères le contrat avec un autre éleveur est obligatoire sauf si le demandeur détient lui-même plus de 5 UGB).

Pour être recevable, ces pièces doivent :

- Etre **cosignés** par le producteur et l'établissement/éleveur avant le **16 mai 2022**
- Comporter la signature de tous les membres lorsque le demandeur ou l'éleveur est un GAEC

Dispositions spécifiques :

Fruits et tomates transformés : il n'est plus obligatoire d'être adhérent à une Organisation de Producteurs

Semences graminées, légumineuses : les étiquettes des sacs de semences doivent être conservées jusqu'au paiement

Chanvre : tous les producteurs y compris ceux ne demandant pas l'aide, doivent transmettre **les originaux** des étiquettes de semences (pas de copie) accompagnés du bordereau d'envoi (disponible sur TELEPAC)

Pour être complète, votre demande d'aide doit comporter les pièces obligatoires et elles doivent être transmises avant le 16 mai 2022.

Les demandes incomplètes et/ou avec des pièces transmises après le 16 mai 2022 seront rejetées.

Afin de sécuriser votre déclaration nous vous invitons à RATTACHER vos documents sur TELEPAC, en les numérisant et en les joignant à l'étape « pièces justificatives ».

4, place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
www.drome.gouv.fr

Le tableau ci-dessous donne les éléments ou mentions obligatoires sur les contrats :

Données obligatoires/aide	Pièces	Mention de l'identité du demandeur et du cocontractant	Informations obligatoires co-contractant	Cosignature	Date co-signature	Objet	Année	Espèces	Précision variété	Surface
Blé dur	contrat	x	siren/siret	x	x		x	x		x
Fruits transformés	contrat ou attestation si OP	x		x	x			x	x	x
Tomates transformées	contrat ou attestation si OP	x		x	x					x
légumineuses fourragères	contrat	x	pacage, nom	x	x	x	x			
Semences graminées, légumineuses	contrat	x		x	x		x	x	x	x
Légumineuses déshydratées *	contrat	x		x	x	x	x			
Chanvre transformation ou semences *	contrat	x		x	x					
Pommes de terre féculières *	contrat	x		x	x	x	x			x

* aucun dossier éligible en Drôme en 2021

Pour attestation OP : date et signature du représentant de l'OP

Reconduit auprès de SEMAE (ex GNIS) si antérieur 2022

Légumineuses fourragères : modèle disponible à la DDT

Légumineuses déshydratées

Destinées à la féculerie

La télédéclaration des aides surface 2022 prendra fin le 16 mai 2022 à minuit.

Nous vous rappelons le numéro vert : **0800 221 371**

Accessible du lundi au vendredi de 8h à 17h

Avant votre appel, munissez-vous toujours de votre numéro pacage.